

Harriet TRICONE¹, Adeline BOUDET¹, Jean-Baptiste BACOUILLARD¹, Hugues DU PORTAL¹, Mary-Christine LANOUE¹
1 : OMÉDIT Centre-Val de Loire, Observatoire des Médicaments, Dispositifs Médicaux et Innovations Thérapeutiques,
2 boulevard Tonnellé, 37000 Tours. Contact : omedit-centre@omedit-centre.fr

INTRODUCTION

Evolution récente dans le financement des médicaments qui devient de plus en plus complexe :

- ★ 2014 : inscription des médicaments onéreux sur la liste en sus par indication et instauration du dispositif pérenne
- ★ 2016 : nouvelles modalités de radiation de la liste en sus
- ★ 09/2018 : code correspondant à l'indication doit être renseigné pour que la facture soit valorisée

Actuellement une nouvelle dynamique est mise en place pour continuer à financer l'innovation thérapeutique qui afflue. La prise en charge d'une molécule onéreuse sera variable selon l'indication dans laquelle elle est utilisée. Ce sont des spécialités à financement multiple.

Objectif : réaliser un outil synthétique et fiable, avec les différentes modalités de prise en charge pour les médicaments hors anticancéreux à financement multiple, indication par indication.

MATERIEL ET METHODE

- 1 Détermination des molécules à inclure dans l'outil :
 - Spécialités facturées en sus des GHS (groupes homogènes de séjour)
 - Spécialités incluses dans le dispositif pérenne du ministère de la santé
- 2 Recherche des modalités de financement et compilation des données (décembre 2017 - février 2018) :
 - RCP (résumé des caractéristique produits) des médicaments
 - Publication au Journal Officiel (JO)
 - Tableau du dispositif pérenne
 - Avis commission de transparence HAS
 - Code indication LES
- 3 Validation par un groupe d'experts régionaux (mars 2018)
- 4 En parallèle, veille quotidienne du JO pour les molécules sélectionnées

RESULTATS ET DISCUSSION

→ Tableau pratique, simple et visuel, au format Excel® facilitant le tri et la recherche des spécialités :

Les spécialités à financement multiple selon leurs indications

Outils d'aide au financement des anticancéreux par indication pour les établissements de santé (Mise à jour : 02 août 2018)

Identification du médicament		Indications	Financement ATU	Financement AMM Post-ATU - Dispositif pérenne (cf lien ci-dessus)	Financement EN SUS du GHS (voir tableau Liste en sus (LES) OMÉDIT)	Codes LES	Financement Intra GHS	Indication non prise en charge (non financée)
DCI	Spécialité + lien Fiche (médicament.gouv)							
		Néphropathie diabétique		Néphropathie diabétique du diabète de type I dans le traitement de la néphropathie diabétique macroalbuminurique du diabète insulinodépendant. Depuis le 11/09/2017				
	Cénégémine Overale®	Kératite neurotrophique		Seules les poursuites de traitement (ATU) sont autorisées et prises en charge dans le cadre du dispositif pour ATU. Depuis le 09/10/2017				
		Polyarthrite rhumatoïde			En association au méthotrexate (MTX), est indiqué dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde (PR) active, modérée à sévère, de l'adulte, lorsque la réponse aux traitements de fond (DMARDs), y compris le MTX, est inadéquate. Cimza® peut être administré en monothérapie en cas d'intolérance au MTX ou lorsque la poursuite du traitement par le MTX est inadéquate. Depuis le 09/11/2010	1000063		
	Certolizumab Cimza®				Traitement de la spondylarthrite ankylosante (SA) active sévère de l'adulte en cas de réponse inadéquate ou d'intolérance au xé-			En association au méthotrexate (MTX), est indiqué dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde sévère, active et évolutive chez les adultes non précédemment traités par le MTX ou les autres traitements de fond (DMARDs).

Différents types de financements possibles

Lien vers le RCP des médicaments

Code de l'indication sur la liste en sus

Date de parution au JO

Disponible en libre accès sur www.omedit-centre.fr (rubrique Contractualisation/Liste en sus)

CONCLUSION

- Les médecins et pharmaciens hospitaliers devraient connaître les modalités de financement et remboursement des médicaments onéreux afin de **limiter le risque de perte financière pour leur établissement**. Ceci pour assurer la possibilité d'une **continuité des soins**, dans le juste soin pour le patient.
- Cet outil propose aux établissements d'**identifier facilement le mode de financement par indication** des médicaments concernés et de s'assurer de leur prise en charge.
- Ce travail de compilation des données nous semble donc indispensable, **dans l'attente d'une liste officielle exhaustive et synthétique** des spécialités à financement multiple. Il est mis à jour au fil des publications au JO et disponible en ligne.